

Motion 3209

Protégeons Genève, ses habitants et ses commerçants durant le G7

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'organisation exceptionnelle du sommet du G7 à Evian place notre canton, par sa proximité, au centre de l'attention diplomatique mondiale ;
- la nécessité absolue de garantir la sécurité des chefs d'Etat, des délégations diplomatiques ainsi que celle de la population genevoise ;
- les risques avérés de débordements, de dégradations matérielles et de violences urbaines qui accompagnent souvent ces rassemblements internationaux de grande ampleur ;
- la saturation prévisible des forces de police cantonales et le besoin de concentrer les effectifs sur la protection des sites stratégiques ;
- l'importance de préserver l'image de marque de Genève comme ville de paix et de dialogue, en évitant des scènes de chaos urbain préjudiciables à son rayonnement et à son économie locale,

invite le Conseil d'Etat

à n'octroyer aucune autorisation d'occupation du domaine public à des fins revendicatives du 10 juin au 22 juin 2026.